



Attouchement sexuel : porter plainte?

Par **Anuenue**, le **05/03/2013** à **19:44**

Bonsoir,rnrnJ'ai été victime d'attouchements quand j'avais environ 8ans, par mon cousin (majeur à l'époque). rnAujourd'hui j'ai 19 ans. rnrnAu bout de combien de temps la loi considère-t-elle prescription? rnSi je porte plainte, que risque-t-il?rnrnMerci d'avance pour vos réponses.

Par **citoyenalpha**, le **06/03/2013** à **09:35**

Bonjourrnrnvoici un lien récapitulatif:rnrn<http://www.violences-sexuelles-info.fr/infractions.htm>
rnrnLe risque encourue est bien entendu l'emprisonnement.rnrnA 8 ans l'enfant n'est point en capacité de consentir à une relation sexuelle.Il ne vas bien entendu pas de même à 19 ans.
rnrnVous pouvez aussi en parler à une association d'aide aux victimes avant de déposer plainte :rnrn<http://www.inavem.org/>rnrnRestant à votre disposition